

être représenté et choisit Gustave Florent pour son député.

Cela ne plait pas aux Anglais et l'élection de Florent fut considérée comme un affront qui devait les pousser à une intervention plus énergique.

Le 25 janvier 1897, l'Empereur allemand fit savoir à la Turquie, à la condition que celle-ci se montrerait plus équitable envers la malheureuse Crète.

Comme bien on pense, le Sultan n'en fit rien et le 27, une nouvelle intervention fut décidée. Cette fois-ci elle fut décidée à l'Europe qui força la Turquie à améliorer le sort des Crétoles. Mais ce n'était qu'un armistice.

En 1898, la Porte rouvrit les hostilités en envoyant dans l'île Savas-Pacha, hostile aux chrétiens.

L'insurrection fut de nouveau proclamée et depuis, la situation n'a fait qu'empirer avec des alternatives de guerre et de paix trompeuse, jusqu'aux événements de septembre qui menèrent à la chute de l'Empire ottoman.

Cette est la situation de cette petite île située par 35° de latitude nord.

### Conseil Municipal DE LILLE

Séance du 14 mars 1897  
Présidence du citoyen DELORY, maire

Samedi, les conseillers se séparèrent après avoir fixé au lendemain, la suite de la discussion du budget de la ville. Mais la séance qui s'était prolongée fort avant dans la nuit, fut reprise ce matin par les membres du Conseil qui se réunirent à la salle des délibérations, à 9 heures du matin.

Aussi s'est-ce qu'à neuf heures et demie que le citoyen Delory ouvrit sa séance devant dix-neuf conseillers.

### LA SÉANCE

Le point-à-l'ordre de la réunion d'hier est lu et adopté après observation de M. Stas Brams sur les procédés de désinfection les plus avantageux.

La discussion du budget repris, le conseil approuva les dépenses projetées pour la section de l'Abattoir, et, sur la proposition du citoyen Delory, vota un crédit supplémentaire de 100 fr. pour indemniser de leurs frais de éclairage, les directeurs et employés de l'Abattoir.

Succesivement l'Assemblée accepte les conclusions de chaque article rapporté par la commission du budget et son incident nous arrivons aux œuvres de Solidarité Sociale.

Nous avons indiqué les sentiments dont l'Administration est pénétrée, les tentatives faites par elle, les obstacles à vaincre pour réaliser les réformes qu'elle a conçues. Nous ne reviendrons donc pas sur les causes d'une situation financière qui permet bien peu, mais nous l'avons démontré, le possible a été fait.

190,000 fr. de plus à la caisse des écoles, 25,000 fr. de plus pour provoquer l'intervention de M. Brackere-Hugo ? Il semblerait assez à tout ce premier partie de la séance, il nous restait cette impression, profondément désagréable d'ailleurs, que nous n'avons pu faire que de constater la plus grande déception de nos amis de la gauche.

C'est l'établissement d'un budget annexé pour les œuvres sociales, qui est le point-à-l'ordre de la séance. Ce point de nous apporter une intéressante statistique sur le fonctionnement de ces œuvres.

La loi :  
Chaque jour 257 enfants mangent aux cantines communales, 1,000 aux cantines privées. Le crédit approuvé, et la réclamation formulée par M. Brackere-Hugo prise en considération, il semblerait que la bienveillance de nos amis de la gauche.

Pas de tout !  
Séance terminée, lecture de son rapport sur les œuvres sociales, il témoigne de son attachement à ne voir figurer le nous détail de ce crédit ; il est satisfait — croyons-nous — par l'explication clairement présentée par le citoyen Delors.

Nous venons de dire qu'un crédit de 10,000 fr. était proposé par l'Administration municipale aux hospices de notre ville, pour améliorer l'hygiène des vieillards hospitalisés et leur permettre une promenade quotidienne. Après une longue et intéressante discussion, 20,000 fr. ont été votés.

Nous sommes d'ailleurs douloureusement surpris par la situation faite aux vieillards de l'hospice, situation que décrit notre ami Ghiesbreght.

Les citoyens Delory, Debière, confirment ces déclarations et montrent les 600 malheureux entassés dans les salles étroites qui portent nom *salles* et qui devraient être les plus décentes salles d'hospice et leur permettre une promenade quotidienne. Et cela ne prouve pas que le coup droit agit profondément sur ses forces épuisées cette tristesse accusation.

Mais le jésuite fut cité d'autres exemples analogues.  
Après ce trait habilement lancé, le père voulait prendre congé du roi.

Sa Majesté le retint et le garda à déjeuner. Le bourgeois et le champagne chassèrent les derniers vestiges de la parole d'Arlette sur l'esprit mobile et léger du monarque qui, se croyant remis avec le ciel, rompit le lien qui tenait enchaînés ses appétits.

Le père, au moment où Louis prononçait le nom d'Arlette, dit encore à ce roi messager plein de foi avait une hardiesse qui s'accommodait mal de l'humilité chrétienne.

Le roi, soupçonneux, n'était plus à craindre des ans et de la vieillesse. Ce jour-là, la reine l'attendait en vain. Les ministres des puissances furent aujourd'hui sa longue conférence.

Les insurgés continuent le bombardement de Spaulonga. Londres, 14 mars.  
Cet après-midi, plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Trafalgar-Square, en faveur

royales, qui pousse l'outrecuidance jusqu'à ne pas permettre à l'indigne théâtrique de représenter le Maire dans son sein.

Généralment le conseiller Brackere proposa d'intervenir ; le Conseil accepta son assistance. Aura-t-il raison de l'humanaire commission ? De tout ce nous le souhaitons.

Le Conseil approuva successivement les propositions formulées dans l'intéressant chapitre consacré aux œuvres de solidarité.

Seul l'article consacré aux sociétés de Secours mutuels provoqua, en suite à une proposition de M. Dupouchelle, une assez longue discussion. C'est l'ouverture d'un crédit de 5000, à répartir entre les diverses sociétés, réservant toutefois une part plus large à celles qui donneront des retraites.

Longuement, MM. Beaurepère, Brackere-Hugo, Gonth, Longuet, Sever diest, ont la façon de répartir cette somme qui est acceptée dans son principe. On s'empêcha d'en parler et d'autres, quand le citoyen Delors eut apporté la somme nécessaire.

M. DELORS déclara qu'il voterait volontier, les 5000 francs proposés, parce que, quelle que soit la répartition, cette somme ira à ceux qui ont besoin. Mais il tient à faire des réserves sur l'importance que l'on tente de donner aujourd'hui à l'efficacité des sociétés de secours mutuels.

L'assurance que l'on cherche à faire naître par là, dans les concours ouvriers, est une des dernières fumisteries de la société capitaliste. A l'instar de la religion catholique qui promet le bonheur pour l'autre monde pour faire supporter le malheur ici-bas, on essaie de faire croire à la possibilité d'assurer par là, la paix des vieux jours des travailleurs.

Un peu plus loin on a un peu plus près, c'est toujours de bonheur pour plus tard. Or, les sociétés de Secours mutuels qui prétendent assurer des retraites à leurs membres sont obligées de placer leur fonds en rentes sur l'Etat qui rapportent 5 ou plus à 10, puis à 4, et rapportent de moins à 2 et 3,00, ainsi que nous le verrons plus tard, les ressources sur lesquelles sont fondées les espérances des épargneurs.

Il était nécessaire, dit Delors, de montrer ici le danger pour ne pas laisser croire que nous nous associons à cette formidable escroquerie qui consiste à faire miroiter aux yeux des ouvriers des espérances illusives pour justifier l'impôt fait à leur égard par la capote nationale.

Ces réserves faites, je crois que la subvention qu'on nous propose de voter, est utilement aider les sociétés de secours mutuels qui consacrent toutes leurs ressources aux secours immédiats à leurs membres malades ou sans travail. C'est dans ce sens que devrait être faite la répartition.

Après cette intervention du citoyen Delors, il est décidé que les cinq mille francs votés ne seront répartis qu'après rapport de l'Administration.

La discussion qui se continue sans incident, est suspendue après épousé des articles de ce chapitre.

Avant que la séance soit levée, le citoyen Brackere rappela l'intervention inexplicable de M. Brackere-Hugo pendant la discussion des dépenses de l'Etat et concernant les opinions politiques des députés à ce service, signala des manifestations au sujet de ces dépenses par des amis de M. Duhamel et Mullin-Lille.

L'incident clos, les conseillers se séparèrent après avoir fixé à mardi, 8 h. 1/2, leur prochaine réunion.

M. G.  
L'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui à Quimper, a donné les résultats suivants :

ALLAIN-LAUNAY, radical, 613 voix.  
DE CHAMILLARD, monarchiste, 604 voix.  
SWINAY, opportuniste, 111 voix.  
Ballottage.

Troisième tour de scrutin  
DE CHAMILLARD, monarchiste, 617 v. ELU  
ALLAIN-LAUNAY, radical, 613 v.  
SWINAY, opportuniste, 111 v.

grâce à la coalition opportuno-cléricale, M. Allain Launay est battu. Les chiffres qui précèdent indiquent, en effet, clairement que les voix de l'opportuniste Swinay se sont portées sur le candidat monarchiste.

Voilà les beaux effets de la politique des Méline-Ha-thou.

On comprend, après cela, que la République souhaite longue vie à ce cabinet de renégats.

UNE CONFÉRENCE DE L'ABBÉ LEMIRE A TOURCOING

Hier à un lieu dans la salle du Petit Château, rue du Moulin Fagot, une conférence organisée par l'Armée du Salut de Tourcoing, avec le concours de l'abbé Lemire.

Un assez nombreux public assistait à la réunion.

Il exigeait qu'elle vint là pour l'interroger, car on l'accusait de jansénisme.

La reine ne crut pas un mot de cette histoire. Elle se portait garante pour Arlette. Qui mieux que Sa Majesté pouvait lire dans cette jeune âme, ignorante du vice et haïssant le mensonge. Janséniste ! Ah ! non, elle ne l'était pas la pauvre petite !

La Pompadour s'était encore une fois emparée de l'esprit de son royal époux, qu'elle perdait.

Mon Dieu ! ses épreuves allaient encore recommencer, pendant que cette femme achèverait d'étendre la lueur du bien qui traversait l'âme du roi.

Marie pleura longuement, sans espoir de cette fois, et quand Arlette vint prendre son service elle lui fit part du désir de Louis XV.

L'œil lumineux d'Arlette osa se lever sur la reine et, dans cet œil limpide, il y avait un blâme qui ajouta à la confusion de Marie.

— Et Votre Majesté a promis au roi de ne faire esquisser aux petits appartements ?

— Oui ! et y a dans la vie d'une reine des exigences d'une nature particulière que tu ne peux comprendre et que je dois subir sans me plaindre. Le roi est maître de ma personne ; je ne puis rien lui refuser.

de la Grèce. La plupart portaient des rubans aux couleurs grecques.

Plusieurs drapeaux grecs ont été déployés. Des résolutions ont été votées, exprimant la sympathie pour la Grèce et la Crète.

Paris, 14 mars.  
Les journaux à la solde de M. Hanotaux ayant répandu le bruit que le major grec Renek avait pu obtenir comme il en avait été chargé, les chefs militaires crétois que les grands puissances avaient l'intention de proclamer l'autonomie de la Crète, la légation de Grèce à Paris, protesta énergiquement et déclara que le major Renek a fait tout son devoir.

MURTE ET SUICIDE  
Marseille, 15 mars.  
Un nommé Bernard, agriculteur à Eyguières, près de Sète, a tiré deux coups de revolver sur sa maîtresse, Marie Bonnardel, qui voulait le quitter pour se marier, puis se tira deux coups de fusil dans la tête.

L'état des deux blessés est absolument désespéré.

### Les Elections d'hier

ELECTIONS A LA CHAMBRE

ARRONDISSEMENT D'AUVERNE  
Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député, en remplacement de M. Doumer, démissionnaire, a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16,043. — Votants : 9,415.  
M. BIENVENU-MARTIN, radical, 7,700 voix.  
Inscrits : 10,000. — Votants : 5,000.

M. DEMORMANDIE, opportuniste, 692 voix.  
M. GUYOT, socialiste, 248 voix.

ARRONDISSEMENT D'AIN  
Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député en remplacement de M. Leydet, élu sénateur, a donné les résultats suivants :

Inscrits : 14,922. — Votants : 10,532.  
BARRON, maire d'Aix, socialiste, 4,564 v. dim.  
DE BOURGUET, opportuniste, 4,303 v.  
BARRAUD, socialiste, 1,321 v.  
M. Tony-Réville, radical et le citoyen Treussard, qui avaient été candidats au premier tour de scrutin s'étaient retirés.

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député en remplacement de M. Lesage, opportuniste, décédé, a donné les résultats qui voient :

Inscrits : 25,538. — Votants : 17,264.  
AGUÉ, radical-socialiste, 9,619 voix ELU  
GATHALA, socialiste, 7,736 v.  
CRASSOUS, opportuniste, 170 v.

ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS  
Voici les résultats du ballottage pour le remplacement de M. Cot, député opportuniste démissionnaire :

Inscrits : 25,538. — Votants : 17,264.  
AGUÉ, radical-socialiste, 9,619 voix ELU  
GATHALA, socialiste, 7,736 v.  
CRASSOUS, opportuniste, 170 v.

On le voit, par les résultats qui précèdent la journée de dimanche a été malheureuse pour le Ministère opportuniste, qui s'est battu dans la personne de ses candidats dans quatre élections législatives.

ELECTION AU SÉNAT

DÉPARTEMENT DE FINISTÈRE  
Quimper, 14 mars.  
L'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui à Quimper, a donné les résultats suivants :

ALLAIN-LAUNAY, radical, 613 voix.  
DE CHAMILLARD, monarchiste, 604 voix.  
SWINAY, opportuniste, 111 voix.  
Ballottage.

Troisième tour de scrutin  
DE CHAMILLARD, monarchiste, 617 v. ELU  
ALLAIN-LAUNAY, radical, 613 v.  
SWINAY, opportuniste, 111 v.

grâce à la coalition opportuno-cléricale, M. Allain Launay est battu. Les chiffres qui précèdent indiquent, en effet, clairement que les voix de l'opportuniste Swinay se sont portées sur le candidat monarchiste.

Voilà les beaux effets de la politique des Méline-Ha-thou.

On comprend, après cela, que la République souhaite longue vie à ce cabinet de renégats.

UNE CONFÉRENCE DE L'ABBÉ LEMIRE A TOURCOING

Hier à un lieu dans la salle du Petit Château, rue du Moulin Fagot, une conférence organisée par l'Armée du Salut de Tourcoing, avec le concours de l'abbé Lemire.

Un assez nombreux public assistait à la réunion.

Une machine d'André de la cathédrale de Lille, pour prêter main-forte à leurs frères de religion de Tourcoing et par l'assistance se trouvait aussi une trentaine de prêtres également venus pour applaudir leur cousin Lemire.

Un contrôle des plus rigoureux avait été établi à l'entrée de la salle de conférence. Les amis de patronages, mobilisés pour la circonstance, faisaient office de mouchards et désignaient les suspects aux braves douaniers qui se trouvaient au coin de la rue.

C'est ainsi qu'aucun de nos amis n'a pu pénétrer dans la salle : même en exhibant une carte d'entrée payée 0,25 centimes, il était interdit aux nôtres de franchir le seuil du sanctuaire où devait officier le député à la soutane.

La Conférence n'a donc pu avoir lieu sans qu'il y ait eu la moindre contradiction ; d'ailleurs en ouvrant la séance, le président, l'infortuné Decoppin, avait eu soin de déclarer que la réunion était publique mais non contradictoire.

Un discours du papiste Lemire, nous ne saurions en dire plus, n'ayant pas eu la bonne fortune de pouvoir assister à la conférence et d'entendre les honneurs qu'a pu y débiter le célèbre bonhomme.

Aux dehors plusieurs centaines de citoyens chantaient sans interruption l'international et l'insurge ils étaient massés dans la cour attendant la sortie de la réunion.

Un déploiement considérable de forces policières avait été organisé. Deux commissaires de police avaient leurs ordres, une quarantaine d'agents et de gendarmes stationnaient aux abords de la salle et la rue du Moulin Fagot n'a pas eu le coup de intervenir et sauf quelques bouillottes qui se sont produites à l'issue de la conférence, tout est passé dans un ordre relatif.

Un seul incident mérite d'être noté : un prêtre, jeune blanc bec d'une vingtaine d'années, entendit crier derrière lui : « A bas la calotte ! » et se retourna vivement et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

Après la séance, les citoyens se réunirent à la rue de la Calotte et se réunirent et de son parapluie chercha à frapper les manifestants. Heureusement pour lui la police veillait et le bouillottier fut ainsi échappé à la correction que le public indigné s'appropriait à lui administrer.

immédiatement, il fut ramené à la barre pour s'entendre condamner à une nouvelle peine de deux mois de prison, pour injures à témoins, peine qui ne se confondra pas avec la première.

Séance de Jallonne. — Zélie-Constantine Lévin, âgée de 29 ans, demeurant à Lille, Faubourg des Postes, est prévenue de coups et blessures volontaires.

Constantine Lévin est cette jeune fille qui, le 8 mars courant, frappa son amant d'un coup de couteau au bras droit parce qu'elle le soupçonnait d'entretenir des relations avec ses rivaux.

Elle est condamnée à huit jours de prison seulement et avec bénéfice du sursis.

Condamnations diverses. — Vanmynebeck Alphonse, 42 ans, à Tourcoing, outrages à agents, 8 jours de prison. — Leduc Alphonse, 26 ans, teinturier à Watrelles, même délit, 10 jours. — Chocru Victor, 20 ans, mineur à Watrin, coups, acquitté.

Dorville Augustin, 35 ans, mineur à Watrin, coups, 3 mois avec sursis. — Derand Gustave-Joseph, 30 ans, tisserand à Roubaix, vol, 8 mois. — Brunel Louis, 31 ans, menuisier à Roubaix, bris de clôture, 10 jours avec sursis. — Emmanuelle Reuter, 31 ans, ancienne négociante en cuirs à Lille, banqueroute simple, 2 ans, par défaut.

Vantighem Fidèle, 45 ans, sieur de long, violences, 6 mois et 16 fr. d'amende. — Delamp Charles, coupe, 3 mois par défaut. — Deman Auguste, coupe, 2 mois par défaut. — Doox Auguste, tisserand à Armentières, exploitation de mineurs à la débauche, 4 mois avec sursis et 16 francs d'amende. — Vandewalle Marie, femme Loby, à Armentières, attentat aux mœurs, 2 mois.

### MANIFESTATION A LA MAISON DU PEUPLE DE LILLE

Contre les Bureaux de placement. — En faveur de la Crète

Une importante réunion a eu lieu hier soir à la Maison du Peuple, où plus de six cents citoyens et citoyennes s'étaient réunis.

Le bureau était composé des citoyens Roffe, président, Delcroix et Baillet assesseurs.

Le citoyen Delory, maire de Lille, a pris la première parole. Après avoir exhorté nos concitoyens à se rendre à cette réunion, car il ne pouvait se rendre à la réunion, Delory fit connaître les questions à l'ordre du jour : 1° les bureaux de placement ; 2° la Crète.

Le Maire de Lille regrette que les orateurs inscrits n'aient pu se rendre à cette réunion, car il lui aurait traité avec compétence ces deux importantes questions, en apportant des faits précis. Il ne s'attendait pas à prendre la parole puisqu'il avait été tout d'abord désigné comme président. Il restera donc dans les généralités.

Les Bureaux de placement  
Cette question, dit le citoyen Delory, mérite l'attention de toute la classe ouvrière, car il y a nécessité pour elle à l'heure actuelle de se constituer des bureaux de placement gratuits par les chambres syndicales ou les Municipalités. Delory donna de nombreuses raisons en faveur de ce projet.

On a constaté bien des fois, dit-il, que les bureaux de placement pour les ouvriers sont plutôt des maisons où les pauvres filles à la recherche d'emplois sont excitées à la débauche. (Applaudissements.)

Après avoir critiqué très judicieusement toutes les exploitations auxquelles se livrent les placeurs, le citoyen Delory parle du projet de loi pendant devant la Chambre, depuis de longues années.

Mais avec la Chambre et le Gouvernement actuel il ne faut attendre aucune réforme en faveur des travailleurs. Aussi, la Chambre vient-elle de renvoyer ce projet de loi à la commission.

Parlant de l'insurgé campagne menée par les ouvriers parisiens, l'orateur déclara qu'il est du devoir des travailleurs lillois de prouver à ceux-ci qu'ils sont de cœur avec eux pour la demande de la suppression des bureaux de placement, et il termina en demandant que le service des placements gratuits assuré par les syndicats et les municipalités, sera une garantie pour la dignité de l'ouvrier et pour son salaire. (Vifs applaudissements.)

La question de la Crète  
Cette question d'Orient est brûlante au moment dit Delory. Pour nous, ouvriers et français, nous ne devons pas oublier qu'il y a là bas un petit peuple qui veut et qui a le droit de disposer de sa liberté. Les grandes puissances essaient de l'ouïler à se soumettre, nous ne devons pas permettre une telle oppression, et c'est pourquoi il faut que les ouvriers lillois, par un ordre du jour, protestent contre la conduite des grandes nations européennes. (Applaudissements.)

Mon oreille perceit des gémissements qui glaçaient mon cœur.

Pourquoi tous ces tableaux horribles qui se déroulent sous les yeux de mon âme, s'ils ne sont les précurseurs de ceux dont la venue m'épouvante ? Toi qui es loin du trône, toi qui es la fille de ce peuple que j'aime et qu'on affame avec indifférence, tu recueilles ma plainte que personne que Dieu n'a entendue. Tu souffres, vois-tu ; le chemin couvert d'épines qui mène à la fin de mon calvaire est long et difficile à parcourir. J'y laisse toutes mes larmes ; de mes pieds ensanglantés s'échappe le plus pur de mon sang. Oh ! si ces tortures que j'offre à Dieu pourraient apaiser le peuple et rendre le roi meilleur !... Mais, ajoute Marie amèrement, cela ne suffit pas. La prière ne peut remplacer les actes ni l'énergie. Je verrai tout sombrer.

Non, madame, Dieu ne permettra pas cela. Je vous demande pardon d'avoir, par ma vivacité de langage, ajouté à vos peines si grandes. Je sais la complexité de votre situation si difficile, si délicate. Je rends hommage à votre grandeur si méconnue, à votre bonté qui vous rapproche de celle de Dieu qui est infinie, tristes sacés qui vous seront comptés.

La reine attendit vers elle la jolie tête d'Arlette et posa sur ce front par son visage trompe de larmes.

Chère fille de mon âme, toi que Dieu m'a envoyée pour me consoler, pardonne-moi de te permettre d'aller dans un lieu où l'on pêche.

— Soyez sans crainte pour moi, madame, dit Arlette en se relevant et en baissant les mains de la reine.

— Merci, mon enfant, j'ai confiance en toi.

La jeune fille quitta Marie pour entrer dans l'oratoire qu'elle nettoyait et rangeait chaque jour.

XXIII  
Le Bot, furieux contre sa cousine, qu'il accusait de sa disgrâce momentanée, était parvenu à force de patience, de douceur, d'édifiantes paroles, à gagner le cœur de la soupçonneuse Charlotte. Le drôle jouait sa comédie avec une telle sincérité, que la seconde femme de chambre